

**BULLETIN**

DE LA

**Société Historique et Archéologique**

**LES AMIS DES ANTIQUITES**

**DE PARTHENAY**



1985-1986

*N° 33-34*

	Page
Les maires de Parthenay, de Michel-Ange Allard à Michel Hervé par Pierre Arches	2
La gare de Parthenay, pôle de développement urbain par Michel Bernier	11
Pour une remise en valeur de la bastille de Richemont par Albéric Verdon	15
Le château et les vieilles maisons de Saint-Loup au XVII <sup>e</sup> siècle par Th. Rabouam-Bourdin	17
Robert Bigot, XXXI <sup>e</sup> maire de Parthenay par Maurice Poignat	20
L'affaire Gauriau à La Peyratte (1775) par Christophe Aubrun	27
Le Temporel de la Prévôté de Saint-Laurent de Parthenay à la fin du XVIII <sup>e</sup> siècle par Th. Rabouam-Bourdin	29

Les personnes qui désireraient se procurer les numéros des précédents Bulletins sont invitées à en faire la demande à l'adresse suivante :

« LES AMIS DES ANTIQUITÉS DE PARTHENAY »

Bibliothèque Municipale  
79200 PARTHENAY

Le montant de l'abonnement au Bulletin est de **25 F.**

Pour les sociétaires habitant en dehors de Parthenay il est de **30 F.** (compte tenu des frais d'envoi).

Compte Chèques Postaux : Bordeaux **3.396.74**

Bureau de la Société

*Président* : Maurice POIGNAT.  
*Vice-Président* : Th. RABOUAM-BOURDIN et Pierre ARCHES.  
*Secrétaire-Trésorière* : Mlle Gabrielle SABIRON.  
*Secrétaire adjointe* : Mme LACOMBE.  
*Présidents-Fondateurs* : † Abbé GALLAIS et M<sup>e</sup> Hilaire OCHIER.

## Les Maires de Parthenay de Michel-Ange ALLARD à Michel HERVÉ (1790-1986)

« Monsieur le Maire » est un personnage clef de la politique française en même temps qu'un acteur important, parfois au premier rang, des relations sociales locales<sup>(1)</sup>. Cette définition correspond parfaitement aux fonctions des maires. Leur mandat est parfois le couronnement d'une vie consacrée au service de la commune, elle peut être aussi le point de départ d'une carrière politique dans un cadre plus large, départemental, régional (*depuis peu de temps*) ou national. C'est toujours avec regrets que cette fonction est abandonnée. Il est vrai que parfois les destins d'une ville et de son maire se confondent au point de devenir inséparables. Même si cette situation n'est pas toujours réalisée, l'histoire de toute ville suppose d'abord que l'on a dressé la liste des ses maires.

Notre étude est extraite d'un travail en préparation sur les maires des villes des Deux-Sèvres depuis la Révolution. Nous nous contenterons de présenter ici succinctement ceux de Parthenay. Notre objectif est double : établir la liste des premiers magistrats, voir dans quelle mesure elle peut éclairer l'histoire de la ville.

### I - La liste des Maires

Retrouver tous les maires d'une ville peut sembler facile. En principe, les preuves de leur passage à la tête de la commune doivent être nombreuses et variées. En fait, il n'en est rien. Les listes que l'on a déjà dressées le confirment : elles comprennent des omissions ou des erreurs de date<sup>(2)</sup>.

Les difficultés proviennent de la disparition de certaines sources communales ou préfectorales. Dans certains cas, elles empêchent de connaître la date exacte de la nomination de l'élection, de l'installation du maire ou de la cessation de ses fonctions<sup>(3)</sup>.

Un autre problème se pose également. Sauf pour Paris, pendant longtemps, la règle générale est que les communes ont toujours eu à leur tête un maire, soit nommé, soit élu<sup>(4)</sup>. Cependant la Constitution de l'an III (1795) supprime les municipalités dans les communes de moins de 5.000 habitants. Elles n'ont plus de maires, mais seulement un agent municipal et un adjoint. Une nouvelle administration apparaît dans le cadre du canton : la municipalité cantonale regroupe les agents municipaux des communes avec, à sa tête, un président. Parthenay, ayant seulement un peu plus de 3000 habitants n'a donc plus de maire. Cette situation dure jusqu'à la fin du Directoire. En 1800, avec le Consulat, toutes les communes retrouvent leurs maires<sup>(5)</sup>.

Mais il arrive que pendant quelque temps la maire ne puisse exercer ses fonctions. Il est alors remplacé par un adjoint ou à défaut par un conseiller municipal. Ainsi, en Septembre 1817, le maire de Parthenay, Turquand d'Auzay et son adjoint vont participer à des opérations électorales à Niort pendant plusieurs jours. Le sous-préfet, "vu l'urgence... nomme M. Dru, l'un des membres du conseil municipal, pour le remplacer..."<sup>(6)</sup>.

Quand cette vacance est appelée à durer plusieurs semaines ou même de longs mois, un "Maire provisoire" peut être désigné. C'est la règle pendant la période au cours de laquelle les maires sont nommés. Quand les maires et adjoints sont élus par le conseil municipal

(loi du 28 Mars 1882), des élections sont rapidement organisées pour choisir un nouveau maire, sauf dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pendant la guerre 1914-1918. En 1918, le maire, Frédéric Joly démissionne ainsi que le premier adjoint, Léopold Jacquet, par lettre des 25 et 30 Juin. Selon la loi du 5 Avril 1884, un mois après l'envoi de la seconde lettre, la démission est définitive. A partir du 31 Juillet, le second adjoint, Victor Géant remplace le maire, mais il n'en a pas le titre, il est "adjoint faisant fonction de maire".

Un autre cas peut se produire : la commune est privée de son maire pendant un temps limité. Ce fait est rare, mais il s'est produit à trois reprises à Parthenay : en 1898, en 1913, en 1939-1941.

Il arrive quand une grave crise éclate au sein du conseil municipal au point de rendre impossible l'accomplissement de ses tâches. Le conseil municipal est dissous par décret et remplacé par une délégation spéciale ayant à sa tête un président. Dans notre liste, nous n'avons conservé que le nom d'un seul de ces présidents. La durée et les circonstances de son mandat le justifient d'autant plus qu'il a fait face aux nombreuses difficultés de cette époque avec le maximum d'efficacité. Il s'agit de M<sup>e</sup> Paul Grouanne. Par décret du 11 Janvier 1940, le conseil municipal avait été suspendu jusqu'à la cessation des hostilités et une délégation spéciale instituée, habilitée à prendre les mêmes décisions que le conseil municipal. Cette délégation spéciale va rester en place jusqu'en Mars 1941. Le 13 de ce mois, un arrêté du gouvernement de Vichy nomme une nouvelle équipe à la tête de la ville. Son installation a lieu le 24 Mars.

Ainsi la liste que nous proposons ne comprend pas que les maires.

- 1790-1790 : ALLARD Michel-Ange, Avocat
- 1790-1791 : RIVET Etienne, Ecclésiastique
- 1791-1792 : GIRAUDEAU Pierre, Homme de Loi
- 1792-1794 : ARDOUIN Jean, Homme de Loi
- 1794-1795 : ALLARD Michel-Ange, Avocat
- 1795-1795 : SIONNEAU Robert, Homme de Loi
- 1795-1798 : SUPERVIELLE Dominique<sup>(1)</sup>, Homme de Loi
- 1798-1800 : FAILLY Jean-Baptiste<sup>(1)</sup>, Homme de Loi
- 1800-1802 : FAILLY Jean-Baptiste
- 1802-1816 : CHABOCEAU Louis-Charles, Propriétaire
- 1816-1827 : TURQUAND D'AUZAY Charles-Augustin, Propriétaire
- 1828-1830 : CORNUAULT Joseph-Louis, Propriétaire
- 1830-1835 : JOUFFRAULT Pierre, Joseph, Victor, Propriétaire
- 1835-1852 : AUDEBERT Alexis, Avoué
- 1852-1852 : ALBERT Joseph<sup>(2)</sup>, Médecin
- 1852-1855 : AUDEBERT Alexis
- 1855-1856 : CHABOCEAU Emmanuel<sup>(2)</sup>, Propriétaire
- 1856-1864 : JARASSÉ Jean, Avoué
- 1864-1874 : GANNE Louis-André, Médecin
- 1874-1876 : TAUDIÈRE Paul, Banquier
- 1876-1886 : GANNE Louis-André, Médecin
- 1886-1886 : MEUNIER Louis-Félix, Médecin militaire retraité
- 1886-1888 : BOUCHET Charles, Marchand de fer
- 1888-1896 : GIRARD Claude, Tanneur-Corroyeur
- 1896-1898 : LHUISSIER Aristide, Scieur-Mécanicien
- 1898-1913 : AGUILLON Louis, Tanneur
- 1913-1918 : JOLY Frédéric, Ancien industriel
- 1918-1919 : GÉANT Victor<sup>(3)</sup>, Entrepreneur de Travaux Publics
- 1919-1928 : AGUILLON Louis, Tanneur

1928-1937 : SAMOYAUULT Armand, Entrepreneur de Maçonnerie  
 1937-1939 : BIGOT Robert, Avocat  
 1939-1941 : GROUANNE Paul (4), Avoué  
 1941-1944 : MÉNARD Gabriel, Ancien Avoué  
 1944-1945 : PIAU Jules (5), Pharmacien  
 1945-1953 : BIGOT Robert, Avocat  
 1953-1954 : MACOUIN Clovis, Ancien Député  
 1954-1965 : MARCHAND Guy, Avoué  
 1965-1978 : JUBIEN Armand, Directeur de Caisse d'Épargne retraité  
 1978- : HERVÉ Michel, Industriel

- (1) - Agent Municipal
- (2) - Maire provisoire
- (3) - Adjoint faisant fonction de Maire
- (4) - Président de la Délégation spéciale
- (5) - Maire intermédiaire

Cette liste ne permet pas de calculer au mois et au jour près la durée exacte pendant laquelle les maires ont exercé leur fonction. En effet, si pour tous les maires nous avons retrouvé les années, nous n'avons pas toujours les autres dates. Quand nous les aurons toutes, alors seulement nous les publierons (7).

Il faut donc être très prudent dans l'utilisation des dates extrêmes de cette liste. Ainsi, Charles BOUCHET n'est pas maire pendant trois ans (1886-1888) mais seulement du 30 Octobre 1886, jour de son élection où il devance le banquier Hubelin au mois de Novembre de 1888 - sa lettre de démission est lue au cours de la séance du conseil municipal, le 17 Novembre.

Parfois, les dates cachent des situations plus complexes. C'est le cas de Louis-André Ganne. Maire sous le Second Empire, il est révoqué par le nouveau régime après le 4 Septembre 1870. Le 29, le sous-préfet écrit qu'il espère le remplacer rapidement. En fait, sa popularité est telle dans la ville que personne n'ose lui succéder : Taudière, Jarrassé, Ledain, Victor Allard, Joseph Savin, Coyreau, Plassiart refusent d'accepter cette fonction malgré les exhortations d'un sous-préfet de plus en plus découragé : les affaires restent en suspens, la correspondance n'est pas décachetée, les actes d'état-civil sont interrompus ! Pendant plusieurs jours, Parthenay est une ville morte sur le plan municipal. Il est donc impossible de se débarrasser du docteur Ganne. Il faut même se résoudre à le rappeler ! Il revient d'abord comme "Maire provisoire" avant de l'être à part entière en 1871 (arrêté du chef du pouvoir exécutif (Thiers) du 19 Mai 1871) (8). Ces changements ne pourront apparaître que sur une liste très détaillée.

Il n'en demeure pas moins qu'il est possible de distinguer les maires qui ont exercé leur mandat pendant le temps le plus long. Ils sont sept à avoir dépassé une décennie. Ce sont dans un ordre décroissant : Louis Aguillon (près d'un quart de siècle), Ganne et Audebert (deux décades environ), Chaboceau, Jubien, Turquand d'Auzay, Bigot.

Aguillon, Jubien et Bigot doivent leur mandat à la seule élection. Mais quel que soit le mode de désignation, des qualités incontestables (ou un jeu de circonstances très favorables) ont permis à tous ces maires de se maintenir aussi longtemps à la tête de la ville. Dans certains cas cependant, ils en ont été écartés un moment, tels Ganne, Aguillon ou Bigot, mais toujours ils ont su reconquérir la place perdue.

La succession des maires, parfois rapide, doit être expliquée.

Voici les principales causes qui ont mis fin à leurs fonctions :

### 1) Le décès au cours du mandat

Quatre maires de Parthenay sont morts alors qu'ils accomplissaient leur mandat :

TURQUAND D'AUZAY,	mort le 6 Septembre 1827
GANNE	mort le 17 Janvier 1886
AGUILLON	mort le 5 Mai 1928
JUBIEN	mort le 24 Novembre 1978

### 2) L'incompatibilité avec d'autres fonctions

Cette situation est propre à la période révolutionnaire : Rivet démissionne le 16 Juin 1791, à la suite de sa nomination comme l'un des vicaires de l'évêque, ce qui l'oblige à résider à Saint Maixent. Ardouin fait de même quand il devient juge au Tribunal Révolutionnaire de Paris. Le sort de Sionneau pourrait être rattaché à cette catégorie. En effet, la Constitution de l'an III met fin à ses fonctions de maire - mais il devient président de la nouvelle administration cantonale.

### 3) Des raisons politiques

#### a) des causes nationales

Les changements de régime ont été néfastes à plusieurs maires : Chaboceau est victime du passage de l'Empire à la Restauration (9), Cornuault de celui de la Restauration à la monarchie de Juillet. Taudière bénéficie de l'arrivée au pouvoir de l'"Ordre moral" au détriment de Ganne, mais ce dernier prend sa revanche après l'échec de cette politique. Plus près de nous, Gabriel Ménard perd ses fonctions à la Libération. Le 12 Septembre 1944, René Hudeley, Chargé de fonction préfectorale, suspend, par un arrêté, le conseil municipal, charge Jules Piau, à titre intérimaire, des fonctions de maire et, le 3 Octobre, désigne les membres du conseil toujours à titre intérimaire en attendant les élections.

Cependant deux maires ont su rester en place grâce à leur notoriété. Nous avons déjà vu comment Ganne a pu sortir victorieux d'une crise qui en a abattu tant d'autres, mais la palme dans ce domaine revient à Audebert, maire sous trois régimes différents et qui a pu ainsi dans ses discours vanter successivement les mérites de la Monarchie, de la République et de l'Empire - sans être forcément une "girouette".

#### b) des causes locales

L'absence d'une majorité nette, des renversements d'alliances, des rivalités personnelles peuvent provoquer la démission du maire ou qui, pis est, la dissolution du conseil municipal. Nous avons déjà signalé ce dernier cas, mais pour le premier, les exemples ne manquent pas sous la III<sup>e</sup> République avec Charles Bouchet, Aristide Lhuissier, Armand Samoyault, et, sous la IV<sup>e</sup>, Clovis Macouin.

La démission peut être due à des "convenances personnelles" (fatigue, etc...) qui sont réelles ou qui cachent des motifs politiques - ainsi pour Audebert en 1855, pour le docteur Meunier en 1886 (10).

Enfin, le maire sortant perd tout espoir d'être réélu quand la liste qu'il conduit aux élections est battue. C'est arrivé à Aguillon en 1913, à Guy Marchand en 1965.

## II - La qualification socio-professionnelle des Maires

Nous avons noté les professions des différents maires. Quels enseignements peut-on en tirer ?

Dans ce domaine il faut avancer prudemment. En effet, en deux siècles (ou presque) le caractère et l'intérêt de ces professions ont pu changer ; de nouvelles activités sont apparues alors que d'autres ont disparu. De plus, cette approche absolument nécessaire a des limites qu'il est bon de rappeler.

Dans le choix d'un maire par le gouvernement (ou son représentant) ou par l'élection, la personnalité du candidat joue un rôle considérable.

Voici comment le sous-préfet, le 23 Avril 1832, présente deux candidats pour le poste de maire - le premier l'est déjà (ce rapport est adressé au préfet) :

“Vous remarquerez que je porte en première ligne dans chaque partie du tableau, le maire et les adjoints actuels ; c'est qu'il n'y a que des éloges à adresser à l'administration municipale de cette ville telle qu'on l'a faite après Juillet.

Cependant, le maire, M. Jouffrault est, malgré son âge, un homme un peu léger souvent emporté par une sensiblerie qui pourrait embarrasser les affaires. Il a de plus la manie d'écrire et de se croire toujours dans des circonstances uniques. Mais il est bon et juste et passe pour tel. Il est dévoué à tous les intérêts de la ville et tourmenté de rendre service. Ses opinions sont excellentes. Patriote ardent autrefois, il est lié par conviction au système de raison qui prévaut aujourd'hui.

Si vous l'écartez à cause des imperfections que je vous ai fait connaître, je vous proposerais M. Audebert qui est prudent, modéré, homme d'affaires et bon citoyen. On peut lui reprocher une facilité à s'effrayer qui ne s'épuise jamais et l'entêtement de terroir qu'il met à mal juger les affaires de la Vendée” (11).

L'appréciation du préfet, en 1856, énumère les qualités que l'on est en droit d'attendre chez un maire. Le candidat est un ancien avoué, Jean Jarrassé, un temps maire de La Chapelle-Bertrand, conseiller d'arrondissement.

“M. Jarrassé est digne à tous égards de la confiance de l'Empereur, son dévouement est notoire, son honorabilité irréprochable. Il est très capable. Son esprit élevé, conciliant et modéré lui attirera la sympathie de ses administrés” (12).

Cependant, les professions sont des repères faciles que l'on ne peut négliger. A Parthenay, quelques traits caractéristiques méritent d'être retenus.

On doit relever tout d'abord la qualité du second maire, un ecclésiastique, d'autant plus que son successeur aurait pu appartenir également au clergé. En effet, le curé Bazile, le 21 Juin 1791, est élu pour le remplacer, tant pour son “patriotisme” que pour ses “talents”. Mais avant d'accepter, Bazile demande un temps de réflexion. Sept jours plus tard, il annonce son refus : il préfère rester curé de Saint-Jacques. Ces choix ne sont pas exceptionnels dans l'Ouest en ce début de Révolution. A Parthenay, ils reflètent l'adhésion d'une partie du clergé local aux idées nouvelles. Avant 1789, ces clercs l'avaient déjà prouvé en formant l'ossature de la loge maçonnique, **la Constance Couronnée** (13).

Le fait essentiel est évidemment la place remarquable tenue par les hommes de loi. Sous la Révolution cela ne peut étonner. On sait le rôle que jouent les robins à cette époque. Par la suite, le pouvoir et les électeurs leur témoignent une confiance qui ne faiblit pas pour des raisons qu'il est inutile de rappeler.

Une autre profession libérale aurait pu fournir davantage de maires : celle des médecins. Deux seulement ont été choisis en deux siècles, Ganne et Meunier. Mais quel contraste entre leurs mandats ! Celui du premier a été l'un des plus longs, celui du second le plus court. C'était il y a cent ans. Depuis, aucun médecin (malgré quelques tentatives) n'a accédé à cette magistrature.

Ce sont surtout les chefs d'entreprise qui ont pris la relève - une accession logique dans une ville ou l'industrie a toujours été présente dans de petites et moyennes entreprises. En élisant Michel Hervé, le conseil municipal a renoué avec cette tradition - un choix peu fréquent encore sur le plan national.

En revanche, les **enseignants** sont absents de la liste que nous avons établie. Cela peut paraître d'autant plus surprenant que de nombreuses villes du département ont été ou sont encore dirigées par un enseignant. Thouars avec Raymond Vouhé, Airvault avec Maurice Barret, Niort avec René Gaillard. En 1986, Claude Boutet et Camille Lambertson sont respectivement maires de Bressuire et de Saint-Maixent-l'École.

Ainsi, même si l'on ne peut oublier que le maire n'est pas choisi uniquement en fonction de sa profession, des constantes existent dans ce domaine. On les comprendra mieux en les replaçant dans leur contexte socio-politique.

## III - Une approche socio-politique

Trois périodes peuvent être distinguées :

### 1) Sous la Révolution et l'Empire

Des hommes nouveaux ont été mis à la tête de la ville. “Patriotes” en 1789, ils sont pour la plupart devenus de bons “sans-culottes”, membres de la Société Populaire, avant de dénoncer après Thermidor la politique à laquelle ils avaient collaboré, plus il est vrai parfois par crainte d'une victoire des Vendéens que par conviction. Dans quelques cas, l'acquisition de biens nationaux avaient accru leur aisance. L'Empire les avait rassurés. Par leurs connaissances, ils sont indispensables à l'administration de la ville. Sous l'Empire, ce n'est pas leur fortune qui fait leur notabilité. L'un des plus riches Parthenaisiens, Guy Guillon, un fabricant, n'a ni leur prestige ni leurs loisirs. De plus, les anciens nobles susceptibles d'exercer de pareilles fonctions sont peu nombreux à Parthenay. Les plus marquants d'entre eux résident dans la campagne gâtinaise et font le plus souvent la sourde oreille aux invites de l'Empereur.

### 2) Les notables monarchistes

L'épuration administrative qui suit la fin de l'Empire redonne à la noblesse d'ancien régime une place qu'elle avait perdue. A Parthenay, Turquand d'Auzay commence un mandat que seul la mort interrompra. Dans une ville où les royalistes sont surtout des libéraux, ses successeurs seront choisis dans une moyenne bourgeoisie dont les revenus annuels sont de 4000 à 5000 francs.

### 3) De nouvelles couches sociales

La rupture avec le monde de ces notables traditionnels commence dès le Second Empire avec Ganne avant de se confirmer sous la III<sup>e</sup> République.

Le docteur Ganne, issu de la petite bourgeoisie rurale de Secondigny est la bête noire des conservateurs. Sa profession, son inlassable activité, son anticléricalisme plaisent à une partie des commerçants, des industriels et des ouvriers. Pour ses adversaires d'ailleurs, il est le maire des faubourgs, le maire de la **Basse-Ville**. On comprend ainsi qu'après 1870, les Républicains l'aient à nouveau accueilli dans leurs rangs oubliant son ralliement à l'Empereur. Ganne sert la République désormais sans défaillance et avec la plus grande loyauté.

Ses successeurs immédiats appartiennent à cette "couche sociale nouvelle" dont Gambetta annonce "la venue et la présence dans la politique" lors d'un discours célèbre prononcé à Grenoble le 26 Septembre 1872.

Deux d'entre eux particulièrement répondent à cette définition : Claude Girard et Louis Aguillon. Tous deux sont des patrons dirigeant une entreprise dans l'industrie des peaux, activité très dynamique alors localisée dans l'un des faubourgs de la ville, celui de Saint-Paul. Claude Girard a fort bien réussi et il occupe 80 personnes dans sa corroierie, beaucoup plus qu'Aguillon dans sa tannerie.

Mais le fait essentiel est qu'ils sont tous deux fils d'ouvriers. Nous connaissons peu Claude Girard, originaire de la Vendée, établi assez tard dans la capitale de la Gâtine où il ne restera pas longtemps.

En revanche, Louis Aguillon, un enfant du pays, a multiplié les déclarations (14). Les deux extraits suivants éclairent parfaitement sa personnalité et définissent sans ambiguïté son programme ; le premier date du 2 Août 1898, le second du 20 Mai 1900 :

«Je suis un républicain de tradition et de race, et ce n'est pas sans une profonde émotion que je me rappelle que mon aïeul maternel, Louis Aurialt, a siégé à l'Hôtel de Ville de Parthenay, à côté de Kléber. Eh bien ! Ce que mon ancêtre a fait dans la tourmente révolutionnaire pour le triomphe de la liberté et de la République, je suis prêt à le refaire pour le bien de la Cité, et pour asseoir définitivement notre République à nous sur la base inébranlable, indestructible des grands principes de liberté, de justice et d'équité !».

«J'ai été, je suis et resterai ouvrier, je n'oublierai jamais mon origine, j'ai toujours pris et prendrai toujours en main les intérêts des ouvriers qui du reste, sont également ceux des commerçants, parce que si l'ouvrier travaille il dépense, il dépense sur place et beaucoup, sa famille étant généralement nombreuse. Je suis du peuple et le défendrai jusqu'à mon dernier souffle.

Je suis et resterai anticlérical, n'étant pas de tempérament à renier les convictions philosophiques de toute ma vie.

Je suis un fils reconnaissant de cette Révolution Française, dont je rappelais tout à l'heure les bienfaits, j'en glorifierai toujours les immortels principes, qui, entre toutes, font rayonner la République Française à l'horizon des peuples...».

Ses successeurs représentent fort bien la classe moyenne... le parti radical-socialiste et ses déchirements (15).

### 4) De 1945 à nos jours

Après la Libération, la gauche revient au pouvoir. Elle en est écartée en 1953. La

nouvelle majorité se veut apolitique. La gauche ne reprend la mairie que douze ans plus tard avec une liste conduite par Armand Jubien. Celui-ci est le premier maire socialiste. La S.F.I.O. prend la relève du parti radical-socialiste d'antan bien essoufflé, épuisé par ses divisions. Les avatars de la loge maçonnique de la rue Voltaire avaient, avant guerre, annoncé ces mutations (16). Fort de son expérience professionnelle, Armand Jubien gère la ville à la grande satisfaction d'une majorité de plus en plus large, l'homme est estimé, aussi est-il élu conseiller général.

Avec son successeur Michel Hervé, le maire le plus jeune qu'ait eu la ville, Parthenay retrouve un chef d'entreprise, mais socialiste (P.S.) cette fois-ci. Cette appartenance politique étonne souvent mais c'est méconnaître le passé de la ville et oublier aussi que les maires S.F.I.O. ont été "assez longtemps chefs d'entreprise" (17).

Conclure est difficile tant la période étudiée est longue. Le mode de recrutement des maires a changé, la vie politique ou les rapports sociaux aussi. De même il est artificiel d'isoler le maire de ses adjoints, du conseil municipal, du secrétariat également. Des rélections ou des échecs trouvent là leurs explications.

Cependant on peut retenir quelques constatations susceptibles de mieux faire comprendre l'histoire de Parthenay. L'entreprise est acceptable parce que Parthenay est resté une petite ville de 1790 à nos jours (3000 habitants environ en 1790, 11500 en 1986).

Le contraste est grand entre quelques longs mandats et de courts passages à la tête de la ville. Les premiers témoignent d'une majorité politique nette ou du prestige indiscutable d'un maire. En fait, il ne sont pas à l'abri d'une crise interne - fragilité des majorités et des hommes.

L'éventail socio-professionnel est assez limité. Certaines professions ont gardé un prestige intact (ou presque). Elles ont participé à la démocratisation du recrutement. Parthenay, "patriote" en grande partie lors des guerres de Vendée, libérale par la suite, a écarté les grands notables ou une dynastie familiale (18).

Depuis la victoire de la III<sup>e</sup> République, aucun grand notable n'est devenu le premier citoyen de la ville. Cette constatation est valable aussi bien pour la droite que pour la gauche. Paradoxalement d'ailleurs, c'est la première qui a permis l'élection d'un "fils du peuple" aussi authentique que Louis Aguillon, Clovis Macouin. Mais il est vrai que ce dernier a été choisi pour son passé de parlementaire et non en raison de ses origines sociales. Mais celles-ci, avec son courageux comportement pendant la guerre 1914-1918, lui avaient valu d'être choisi par "les comtes et les marquis" pour reprendre le siège de député à la gauche - ce qu'il avait fait en 1928, 1932 et 1936, au détriment de Bigot lors de ces deux dernières élections.

Enfin, on ne saurait oublier que l'autorité d'un maire est renforcée quand il siège aussi au Palais Bourbon ou au Palais du Luxembourg.

Trois maires de Parthenay sont dans ce cas : Louis Aguillon, sénateur de 1903 à 1920, Louis-André Ganne, député de 1877 à 1885 (*la Chambre des Députés était alors à Versailles*), Michel Hervé également député depuis Mars 1986. Robert Bigot aurait peut-être été le quatrième si les élections législatives de 1940 avaient eu lieu. Ce cumul est difficile à réaliser car les électeurs des communes rurales sont jusqu'à présent beaucoup plus à droite que les électeurs Parthenaisiens. Il fallait être le docteur Ganne, dans un contexte historique bien précis, pour l'emporter trois fois de suite, en 1877, 1881 et 1885.

Mais à ce stade, l'histoire de Parthenay débouche sur celle de l'arrondissement... qui reste à écrire (19).

- 1) M. AGULHON, L. GIRARD, J.L. ROBERT, W. SERNAM et collaborateurs. **Les maires de France du Consulat à nos jours**, Paris, 1986 (*ouvrage fondamental*).
- 2) La meilleure tentative est celle de Georges PICARD, "Les maires et magistrats municipaux de Parthenay de 1789 à nos jours", "**La France**", numéro du 11 Août 1938.
- 3) Nous avons consulté pour ce travail :
  - a) à la mairie de Parthenay, les registres des délibérations municipales de 1791 à nos jours (*des lacunes existent*),
  - b) aux Archives départementales des Deux-Sèvres (A.D.D.S.), L 2<sup>e</sup> sup 08 et L 166 : ces deux registres (1794-1800) sont ceux de l'administration de la commune puis du canton de Parthenay, 3 M13 37 Parthenay (*municipalité : élections*), 2 K1 et M 107 (*nomination des maires*).
- 4) Il serait trop long de rappeler ici les modes de recrutement successifs. En simplifiant on peut distinguer trois périodes : sous la Révolution, le maire est élu, de 1800 à 1882, il est nommé par le pouvoir central, depuis cette date, il est élu par le conseil municipal. Il y a eu cependant quelques exceptions, la plus longue de 1940 à 1944 (*plus d'élections*), la plus courte pendant les Cent Jours, le maire des communes de moins de 5000 habitants est élu.
- 5) Cf. Jacques GODECHOT, **Les Institutions de la France sous la Révolution et l'Empire**, Paris, 1951.
- 6) A.D.D.S., 3 M13 37 Parthenay.
- 7) Nous y joindrons les âges des maires. Signalons seulement l'âge du premier et dernier maire de la liste lors de leur entrée en fonction : Michel-Ange ALLARD, né le 12 Juin 1753 à 36 ans, Michel HERVÉ, né le 29 Septembre 1945, 33 ans. Ce sont les maires les plus jeunes élus à Parthenay. Tous deux sont nés dans cette ville.
- 8) Pierre ARCHES, "Une ville et son maire : Parthenay en 1872", **Bull. Soc. Hist. et sc. des Deux-Sèvres**, 1973, p. 99-176, 1 plan hors texte.
- 9) Maire nommé dès le Consulat, reconduit sous l'Empire, les élections du 21 Mai 1815, pendant les Cent Jours le confirment dans ces fonctions, A.D.D.S., 3 M13 37 Parthenay.
- 10) Le docteur Meunier n'a été maire que pendant un peu plus de 6 mois. Cette année-là, Parthenay eut successivement trois maires, Ganne, Meunier, Bouchet.
- 11) A.D.D.S., 3 M13 37 - sur JOUFFRAULT, Georges PICARD, "Pierre-Joseph JOUFFRAULT, maire de Parthenay (1830-1835)", **Bull. «Amis des Antiquités de Parthenay»**, 1956, p. 34-44.
- 12) **Archives nationales**, F1b III Sèvres (Deux) 13.
- 13) Pierre ARCHES, Parthenay au début de 1789 : problèmes politiques et économiques, la franc-maçonnerie, **Bull. Soc. hist. et sc. des Deux-Sèvres**, 1972, p. 97 - 127.
- 14) Sur son œuvre, Georges PICARD, **La vie de Louis Aguilon - ouvrier tanneur - Maire de Parthenay - Sénateur des Deux-Sèvres (1851-1928)**, Parthenay, 1930.
- 15) Cf. Pierre ARCHES, "La ligue des droits de l'homme et du citoyen à Parthenay et dans les Deux-Sèvres (1935-1936)" dans **Bull. Soc. hist. et sc. des Deux-Sèvres**, 1977, p. 353-395. Sur BIGOT, Maurice POIGNAT, "Robert BIGOT, XXXI<sup>e</sup> maire de Parthenay, sa vie, son œuvre" **Bull. «Les Amis des Antiquités de Parthenay»** 1985.
- 16) La franc-maçonnerie est bien représentée dans la liste des maires :
  - a) sous la Révolution et l'Empire : ALLARD, RIVET, SIONNEAU, SUPERVIELLE, CHABOCEAU ont appartenu à **La Constance Couronnée**.
  - b) sous la III<sup>e</sup> République (*et au-delà*) avec surtout AGUILLON, vénérable à la loge, **les amis de la République**, etc... (*GANNE a été franc-maçon dans sa jeunesse*).
- 17) Leur régression est "fort probablement l'effet de la scission de Tours (1920) et de la concurrence entre les partis "ouvriers" désunis. Un maire socialiste et patron serait une trop belle cible". M. AGULHON, **op. cit.**, p. 54, note 12.
- 18) Alors que c'est possible depuis 1945, on peut remarquer qu'aucune femme n'a encore été maire de Parthenay, une situation que l'on retrouve dans les autres villes du département. Dans les Deux-Sèvres, au lendemain des élections municipales de 1983, seules 16 femmes sont à la tête de leur commune.
- 19) Pour les affrontements électoraux de ces dernières années nous renvoyons aux nombreux et pertinents articles des éditions locales du **Courrier de l'Ouest** et de **La Nouvelle République du Centre Ouest**.

## La gare de Parthenay pôle de développement urbain

Le Second Empire entama une période de grand travaux d'urbanisme. Parthenay n'échappa pas à ce mouvement général et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vit la ville se modifier bien plus qu'au cours des siècles précédents.

Sur le plan de la population, Parthenay connut de 1851 à 1876 une remarquable stabilité : la ville comptait alors environ 5.000 habitants. Par contre la fin du siècle et les années qui précédèrent la Première Guerre Mondiale amenèrent une remarquable progression démographique puisque on dénombrait 7.544 Parthenaisiens en 1911.

Au point de vue politique, cette période fut marquée par la présence de Louis-André Ganne à la tête de la ville : il en fut le maire de 1864 à 1874 et de nouveau de 1876 à 1886.

L'arrivée du chemin de fer en 1882 constitua, comme dans bien d'autres villes françaises un pôle d'attraction indéniable. La ville ne possédait du côté de l'Est qu'un faubourg, celui du Bourg Belay sur lequel nous n'avons guère de renseignements.



Projet de construction de la gare et des voies d'accès - ADDS - R 57

Bien avant l'édification de la station de chemin de fer, Parthenay vit l'aménagement d'un nouveau quartier situé entre la rue du faubourg Belay au Nord, la place du Drapeau à l'Ouest et le faubourg Sébastopol au Sud (actuellement Boulevard Anatole France). Ce quartier présente un plan très original : plan radio-concentrique composé d'une place circulaire où aboutissent sept rues (1). Essayons de retracer les grandes lignes de son élaboration.

Dans la séance du 17 Août 1867 (2), le maire de Parthenay, Louis Ganne présente au Conseil Municipal le projet d'un certain Brethonneau de Vernoux, concernant la prairie de sept hectares qu'il venait d'acheter à Mme Allard.

"Ce spéculateur", comme il se qualifiait lui-même, proposait à la ville de lui abandonner le terrain nécessaire à l'édification d'un rond-point et des sept rues qui y convergeaient. Ce plan présentait, pour Brethonneau, l'avantage essentiel de multiplier les façades sur rues et donc les possibilités de vendre des parcelles, la construction des habitations, à cette époque, se faisant en limite immédiate de la rue et de façon jointive. Ce promoteur immobilier avait vu dans cette implantation la proximité de la gare dont la construction était envisagée.

Les élus municipaux pensèrent que l'ouverture de ce chantier serait un bon moyen de procurer du travail à un certain nombre d'habitants de la ville : *"Le Conseil prend le plus vif intérêt (à ce projet) en raison des questions de travaux publics destinés pendant de longues années à assurer des ressources aux ouvriers de la ville"* (3). Un seul conseiller municipal exprima son inquiétude : il n'y voyait pas *"de grands avantages pour le centre ville"*, et il craignait *"une émigration de sa population vers le quartier neuf qui, pendant fort longtemps n'offrira probablement que quelques guinguettes, quelques boutiques de mince apparence"*. (4)

Par contre, il est curieux de constater que les remarques qui furent avancées portèrent essentiellement sur les aspects esthétiques du nouveau quartier ; c'est ainsi qu'un membre du Conseil Municipal fit ressortir l'idée que *"le rond-point, si l'on consulte surtout les lois de la perspective ne lui paraît pas avoir un développement suffisant"* (5). Toujours dans un souci de perspective, un autre conseiller proposa de relier la route de Poitiers à la nouvelle rue ouverte entre le boulevard de la Meilleraye et l'Eglise Saint-Laurent : *"l'aspect d'arrivée d'une ville doit autant que possible offrir une perspective grandiose"* et affirmait-il encore *"faire du beau et de l'utile, tel est le but que l'on doit toujours se proposer dans les travaux publics"* (6). Mais ses collègues repoussèrent sa proposition car cette nouvelle artère aurait sacrifier la promenade de la place du Drapeau.

Plus critique encore fut l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées des Deux-Sèvres, M. Ritter, quand l'ouverture de ce nouveau quartier fut soumise, le 27 Mai 1868, à la Commission Consultative des Travaux Départementaux et Communaux :

*"Le projet semble indiquer chez son auteur une complète inexpérience dans cette partie de l'architecture qui est relative au tracé des villes, partie importante, en grand honneur chez les Anciens, trop négligée par nos pères, mais qui grâce aux grands travaux de notre époque a repris dans les études des ingénieurs et des architectes la place honorable que lui attribuait Vitruve dans ses immortels écrits"*. (7)

S'appuyant sur les urbanistes de l'Antiquité, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées remit en question la forme de la place :

*"Ni les Grecs, ni les Romains n'admettaient de places circulaires : la place publique doit être rectangulaire dit Vitruve... Plus tard, la forme circulaire n'a été admise que pour de vastes places monumentales... Cette forme exige, en outre, des constructions riches, élégantes, monumentales du même type architectural. Ce n'est pas le cas du projet soumis, la place projetée est très petite (40 mètres de diamètre), les rues qui divergent de son centre font des angles très inégaux..."*.

Sur le plan qui lui était soumis, l'Ingénieur avait apporté les modifications qu'il préconisait : transformation du rond-point en une place carrée, élargissement de certaines voies, remplacement des deux rues prévues vers le boulevard par une voie unique... Mais le Conseil Municipal de Parthenay ne suivit pas ces conseils et dans sa séance du 11 Octobre 1868 maintint sa première délibération, sans modification.

Certains Parthenaisiens fondaient de grands espoirs sur le devenir de ce quartier neuf. Ainsi, lors de l'enquête de commodo et incommodo Aristide Moricet fils approuva parfaitement le plan de *"ce nouveau quartier qui peut devenir plus tard un des plus beaux de la ville par son voisinage de la gare"*. (8)

Quant à l'enquêteur lui-même, Elie Constant Savin, le Juge de Paix de Parthenay, il n'hésita pas à baptiser de son propre chef la place centrale de "place Napoléon" au centre de laquelle *"se trouverait une fontaine dont l'eau provenant du trop plein de la fontaine de Parpouillet, permettrait un jet d'eau s'élevant à près de trois mètres..."*.

Ces projets grandioses ne se réalisèrent pas et le quartier de la République ne fut doté que de maisons pour la plupart modestes. Seule celle qui se trouve à l'angle de la rue Chanzy et de la rue Thiers témoigne de l'architecture de cette fin de siècle. On peut cependant considérer que ce quartier fut le premier lotissement moderne de Parthenay.

Bien plus cossues furent les constructions qui s'édifièrent de chaque côté de l'avenue de la gare. Celle-ci fut bâtie en 1881 et l'exploitation de la ligne Niort/Saumur débuta le 23 Octobre 1882. Le tracé de la voie d'accès à la station provoqua une divergence entre la Municipalité de Parthenay et la Direction Générale des Chemins de Fer ; en effet, cette dernière, soucieuse d'économie, avait prévue entre la ville et la gare, une rue au tracé le plus court possible : elle rejoignait le Bourg-Belais au niveau actuel du carrefour de la rue Gambetta :

*"La solution la plus économique consiste en une voie d'accès partant du faubourg Belais (au carrefour de la rue Saint Marguerite (9) et aboutissant à peu près perpendiculairement à l'axe du bâtiment des voyageurs ; cette voie présenterait un développement de 280 mètres de longueur, une chaussée de 6 mètres de largeur avec trottoirs de 2 mètres 50"*. (10)

La Municipalité de Louis Ganne a une conception plus ambitieuse pour la rue de la gare :

*"Dans un but d'embellissement et d'agrandissement de la ville, l'avenue d'accès à la station devrait présenter une chaussée de 10 mètres de largeur comprise entre des trottoirs de 5 mètres plantés chacun de deux rangées d'arbres, sa longueur serait de 436 mètres"*.

La proposition parthenaisienne l'emporta mais les charges supplémentaires lui incombèrent provoquant une augmentation des impôts. Ganne, le maire, la justifia ainsi :

*"Le léger sacrifice imposé à la commune dote la ville d'une voie de communication monumentale qui la relie à une gare très proche qui sera le centre d'un réseau de chemins de fer, qui dans un avenir très prochain... apportera certainement une très grande augmentation dans les transactions commerciales qui s'opèrent dans la ville... J'ajoute que les nombreuses constructions qui vont se grouper entre la ville et la gare augmenteront les ressources de la commune dans de très notables proportions"*. (11)

L'avenue de la gare fut donc tracée en direction de l'entrée de la ville à travers des prairies (aux noms évocateurs : le Pâtis Chicbeurre, le pré des Trois-Fontaines et l'Ouche à Barrière) et les propriétés Hubelin (Huissier à Parthenay), Marandout (Professeur de Droit à Bordeaux) Thibault (Fabricant à Parthenay) et Cornuault (Secrétaire de Mairie).

Le long de cet axe, s'édifièrent de grandes maisons bourgeoises à deux étages surmontés d'un étage de combles recouverts d'ardoises et par des lucarnes ornées de frontons triangulaires ou demi-circulaires. La pierre calcaire, facile à travailler, fut utilisée pour les pierres d'angles, les encadrements des portes et des fenêtres, des corniches et des bandeaux soulignèrent les étages ; des balcons aux balustrades de fer forgé ou de fonte agrémentèrent les façades. L'une d'elle (le n° 38) fut agrémentée d'un oriel orné de céramique. En somme des demeures cossues à l'architecture néo-classique.

Le recensement de 1911 relève la présence d'un banquier, d'un notaire, d'un avoué, d'un dentiste et de deux juges au Tribunal. Cependant l'avenue a vu également s'implanter un établissement industriel, celui de Frédéric Joly, constructeur mécanicien : "Il construit et répare les machines à vapeur et agricoles, les machines à battre le grain, il vend du coke, du charbon, des engrais..." (12)

En 1888, l'ouverture, dans ce quartier, de deux nouvelles rues fut décidée (13) : l'une de 10 mètres de largeur part de l'avenue de la gare et rejoint le boulevard Sébastopol dont elle est le prolongement (actuelle rue Alsace Lorraine) une autre, plus étroite (8 mètres) ayant son origine vers le milieu de la rue précédente et tombe perpendiculaire sur la rue Gambetta (actuelle rue Voltaire).

L'aménagement du quartier situé entre la ville médiévale et la ligne de chemin de fer fut complété en Octobre 1892 par l'agrandissement de la place Michelet et le percement de deux nouvelles artères à travers la propriété Benoist : une voie reliait directement le lieu-dit Prépouillet (Place de la Liberté) à la route de Poitiers ; cette rue porte aujourd'hui le nom de rue Carnot. Une autre rue perpendiculaire à la première fut tracée de la place Michelet au chemin de la Chapelle Bertrand (rue Pasteur). Ce quartier fut enfin doté d'une nouvelle rue en 1908 : rue Waldeck Rousseau.

L'avenue de la Gare longeait lors de son édification le cimetière établi là en 1808 et dont l'entrée était située rue du Toit Gaudin (rue du Jardin Public). Devenu alors trop exigü (14), son transfert fut projeté (15) au Nord-Est de la voie ferrée sous laquelle passait désormais, grâce à un "pont de 4 mètres d'ouverture" le chemin de Parthenay à Thénézay. Le nouveau cimetière fut ouvert aux inhumations à partir du 15 Juillet 1894. Une nouvelle rue (baptisée du nom de Marcelin Berthelot) fut ouverte en 1908 sur la partie Est de l'ancien cimetière ; elle fut prolongée à travers le pré Linot jusqu'au pont de 4 mètres.

Un jardin public fut aménagé à l'emplacement de l'ancien cimetière et entouré d'une grille qu'un conseiller trouva trop onéreuse. "Une grille moins luxueuse serait bien suffisante". (16)

Aussi, entre 1865 et 1914, se trouvait comblé l'espace compris entre la gare et le noyau ancien, l'arrivée du chemin de fer ayant constitué un véritable pôle d'attraction urbain. Par contre, la ligne de chemin de fer construite soit en remblai, au Nord de la gare, soit en déblai, au Sud, forma pendant de nombreuses années une véritable barrière au développement vers l'Est de l'habitat. Au-delà, si on excepte le long de la route de Poitiers, ne s'installèrent que des ateliers ou des entrepôts préfigurant les zones industrielles contemporaines.

Michel BERNIER

NOTES :

- 1 - Il s'agit actuellement de la Place de la République, des rues Gambetta, Faidherbe, Le Ferron, Denfert-Rochereau, Chanzy et Thiers.
- 2 - ADDS 3 0 1154 - Procès verbal Conseil Municipal du 17 Août 1867
- 3 - ADDS 3 0 1154 - Procès verbal Conseil Municipal du 30 Décembre 1867
- 4 - ADDS - Séance extraordinaire Conseil Municipal du 4 Janvier 1868
- 5 - ADDS 3 0 1154 - Procès verbal Conseil Municipal du 17 Août 1867
- 6 - ADDS - Conseil Municipal du 4 Janvier 1868
- 7 - ADDS - Préfecture des Deux-Sèvres Commission... 27 Mai 1868
- 8 - ADDS - Procès verbal d'enquête du 9 Février 1868
- 9 - La rue Sainte Marguerite se trouvait à l'emplacement approximatif de l'actuelle rue Gambetta, se prolongeait par un tronçon de la rue Châteaudun et se poursuivait, au-delà de la voie ferrée édifiée postérieurement, par le chemin de Brossard (l'actuelle rue Président Allende)
- 10 - ADDS 3 0 1154 - Ministère des travaux publics au Préfet des Deux-Sèvres - 11 Février 1880
- 11 - ADDS - Conseil Municipal du 2 Mai 1881
- 12 - P. Arches "Parthenay de 1789 à 1914 : une stabilité et changement" in "Parthenay, une aventure urbaine millénaire" 1986
- 13 - ADDS - Conseil Municipal du 17 Novembre 1888
- 14 - La ville comptait 7.297 habitants au recensement de 1891 et on avait enregistré cette année-là 212 décès (taux de mortalité : 29‰)
- 15 - ADDS - Conseil Municipal du 15 Février 1893
- 16 - ADDS - Conseil Municipal du 20 Janvier 1908 (Louis Aguillon, maire)

## Pour une remise en valeur de la bastille de Richemont

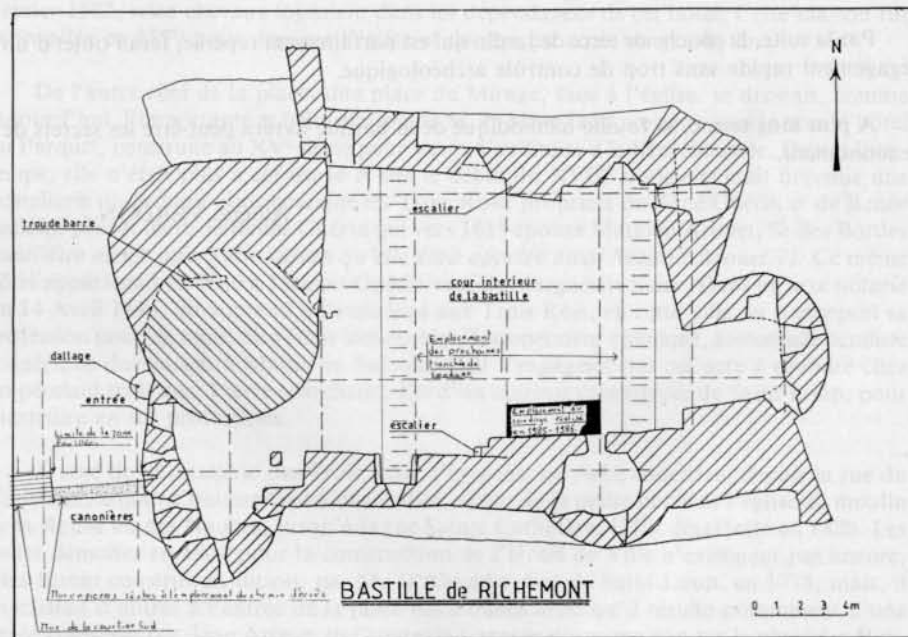
Dans le cadre des activités de l'Association Parthenay-Remparts des fouilles archéologiques viennent d'être entamées sur la place du château :

De Juillet à Septembre, elles se sont déroulées à gauche de la bastille, à l'emplacement de la porte d'entrée du château.

Depuis, un sondage archéologique a été effectué à l'intérieur de la bastille de Richemont, contre le mur Sud.

Les résultats obtenus permettent d'envisager le dégagement complet des remblais qui comblent le monument.

L'Association Parthenay-Remparts espère que ce chantier, dirigé par un bénévole, intéressera suffisamment les parthenaisiens pour qu'un nombre important de bonnes volontés viennent participer à la fouille de cette partie du château, et permette ainsi le dégagement rapide d'un très beau monument, récemment mis en valeur par le creusement d'une partie du fossé.



La fouille réalisée à l'entrée du château a permis la mise au jour de la courtine Sud. Cette maçonnerie, très dure, épaisse dans sa meilleure partie d'un mètre quarante et haute d'un mètre cinquante, a été creusée du côté Ouest par des pelleteuses pour la pose de canalisations. Entre le mur de la bastille et le morceau de courtine retrouvé, à l'emplacement de l'ancien chemin d'accès du château, existe un mur de pierres sèches qui ne doit pas être très ancien puisque deux pierres taillées y ont été utilisées en réemploi. La première est un demi-colonne engagée, en granite, qui doit provenir d'une fenêtre romane. La seconde doit être la partie supérieure d'une fente d'éclairage, puisqu'il s'agit d'un linteau également en granite, taillé au centre en demi-cylindre évasé sur ses deux faces. La maçonnerie qui existait autrefois à l'emplacement du mur de pierres sèches (il en reste un morceau de soixante centimètres d'épaisseur accolé à la bastille), a dû être détruit lorsque le château servit de carrière de pierres. En 1831, lors de la destruction et du nivellement du château, les ouvriers ont reconstitué le mur absent par un empilement de pierres. Les résultats de la fouille font également supposer qu'il devait y avoir un fossé derrière ce mur (donc sous la route d'accès) qui aurait été comblé de pierres et de gravas.

Il est, pour l'instant, impossible d'en connaître davantage car l'accès de la bastille doit rester libre. Les fouilles sont donc arrêtées et elles ne reprendront qu'après le dégagement complet du monument.

Le sondage réalisé dans la bastille permet quant à lui de dire qu'à l'emplacement fouillé, le rocher avait été recouvert par la couche de démolition de 1831, puis qu'environ un mètre de terre de jardin avait été rapporté. Dans la couche de démolition, une très belle pierre calcaire a été trouvée. Elle mesure plus d'un mètre de long pour trente cinq centimètres de large. Elle possède une face très bien taillée dont une extrémité présente un petit retour formant crochet. Sa provenance est inconnue.

Les projets à court terme concernent la réalisation de deux tranchées Nord-Sud, d'un mètre cinquante de large, qui devraient permettre de connaître la dénivellation exacte de la bastille.

Par la suite, la couche de terre de jardin qui est parfaitement repérée, fera l'objet d'un dégagement rapide sans trop de contrôle archéologique.

A plus long terme, la fouille méthodique de la bastille livrera peut-être les secrets de ce monument.

Albéric VERDON

## Le château et les vieilles maisons de Saint-Loup au XVII<sup>e</sup> siècle

En ces premières années de 1600, le grand château se construisait. Pour ce faire, on avait abattu le chevet de l'ancienne église désaffectée depuis longtemps et toutes les maisons qui se trouvaient dans l'enclôture avaient été acquises et détruites par le Seigneur châtelain.

Aucun document ne précise le nom de l'architecte. Deux dates seulement sont certaines : celle de 1609 qui est gravée sur le méridien placé à droite de la grande porte d'entrée et celle de 1626 qui figure sur la cloche du campanile surmontant le château. Celle-ci est aux armes de Louis Gouffier, tout d'abord protonotaire apostolique, abbé de Cormery et d'Airvault. Ces armes sont écartelées, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de Gouffier, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de Bretagne et sur le tout sans doute celles des Gaignon. C'est donc très certainement Louis Gouffier qui a terminé la construction du château.

L'église paroissiale, sous le vocable de Notre Dame, n'a guère changé. Sa façade toute simple se terminait alors par un pignon très élevé, triangulaire, percé de trois niches qui abritaient les cloches. Les retables des quatre chapelles, celle de la Sainte Vierge, à gauche, celle de la Résurrection, à droite et les petites chapelles latérales, l'une de la Sainte Famille, l'autre du Sacré Cœur, sont du XVII<sup>e</sup> siècle, les tableaux qui ornaient ces retables sont conservés.

Quatre prieurs au moins se succédèrent pendant cette période : Mre Hilaire Marolleau, M. l'abbé Jacques Gourin, Noble et discrète personne, François de Saint-Pol de Hécourt, chanoine régulier de l'ordre de Saint Augustin et l'abbé François Pigouillet, curé de Saint-Loup de 1689 à 1706.

A gauche de l'église s'élevait une hostellerie connue sous le nom de l'Étoile. Lors du passage de la Comtesse de Taillebourg, née Jeanne d'Orléans, à Saint-Loup les 14 et 15 Février 1502, seize chevaux logeaient dans les dépendances de cet hôtel. Cette maison fut expropriée en 1879 pour dégager l'église et donner un accès au presbytère.

De l'autre côté de la place, dite place du Mirage, face à l'église, se dressait, comme aujourd'hui, l'importante et belle maison de M. et Mme Jaud, connue sous le nom d'hôtel du Parquet, construite au XV<sup>e</sup> siècle pour servir d'auditoire à la Sénéchaussée. Depuis longtemps, elle n'était plus à cet usage et dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle elle était devenue une hostellerie où pendait pour enseigne les Trois Rois, propriété de René Guérin et de Renée Bedain, père et mère de Renée Guérin qui vers 1635 épousa Mathieu Arouet, Sr des Bordes (*peut-être est-ce pour cette raison qu'elle était appelée aussi Maison Arouet ?*). Ce même hôtel appartenait en 1640 à Jacques Guérin veuf de Marguerite Suire. Dans un acte notarié du 14 Avril 1644, on apprend qu'était logé aux Trois Rois, en cette ville, et y exerçant sa profession pour un mois, Sire Hélie Bonouvrier, Me opérateur chimique, litotomiste oculiste spagérique demeurant à Matha en Saintonge. Il s'engageait par cet acte à prendre chez lui pendant trois ans, Pierre Marchand, fils d'un tanneur courroyeur de Saint Loup, pour l'instruire en ses professions.

A côté de l'hostellerie des Trois Rois, s'étendait un vaste cimetière, depuis la rue du Cimetière, aujourd'hui rue Gauthier-Chabot, allant de la petite porte de l'église au moulin de la Roche ou des Nouhes, jusqu'à la rue Sainte Catherine. Il fut désaffecté en 1820. Les halles démolies en 1904 pour la construction de l'Hôtel de Ville n'existaient pas encore, elles furent construites, dit-on, par M. D'Abbadie, Sgr de Saint-Loup, en 1778, mais, il en existait d'autres à l'entrée de la place des Poulies ainsi qu'il résulte notamment d'une vente consentie par Jean Arouet au Comte de Caravas d'une maison sur la place des Poulies joignant la Halle (*maison qui par la suite fut celle du meunier des Poulies*).

Traversant le cimetière, on arrivait à l'auberge où pendait pour enseigne l'image de Sainte Catherine. En 1621, elle dépendait des successions de René Suyre et d'Hélène Arouet ; après leurs décès, elle fut attribuée à l'un de leurs enfants, Sire Jacques Suyre, en même temps Me tanneur, époux d'Antoinette Lorryne. Les actes notariés mentionnent souvent les hôtes de Sainte Catherine : 21 Mars 1637, Jacques de Butigny, éc. représentant l'abbé commandataire de N.D. de l'Absie en Gâtine ; 28 Décembre 1651, Me Barthélemy Frère, Sr de la Pommeraié, pour signature d'une ratification ; 31 Octobre 1653, signature d'un bail par Mre Daniel de la Rochebeaucourt ; Juillet 1657, s'y trouve M. de Villoseau représentant le Comte de Caravas.

Dans la même rue nous voyons toujours l'importante maison, aujourd'hui propriété de MM Th. et J. Besson, où demeuraient alors Me René Suyre et Hélène Arouet, son épouse et après eux, leur fils, Pierre Suyre, aussi notaire, époux de Suzanne Moyer.

Revenant dans la Grand Rue, nous trouvons près de l'hôtel des Trois Rois, la maison de Me Louis Deschamps, Sr de la Coudre (*aujourd'hui bureau de tabacs*) fils d'Ismaël Deschamps et de Anne Arouet. Il était sénéchal de Courlay et procureur fiscal de Bressuire ; son petit fils René Deschamps fut Maire de Bressuire après la Révolution pendant trente ans.

Les trois maisons voisines étaient la propriété de Noble Hilaire Camus, sénéchal, lequel habitait la maison dite aujourd'hui Maison du Martyr (Théophile Vénard). Louise Camus, l'une des ses filles, épousa Estienne Le Roy, esc. Sr de Fromont, gentilhomme de la Grande Vénérie du Roy, capitaine des ville et château de Saint-Loup. Leur descendance est toujours représentée à Saint-Loup.

Un peu plus loin, même rue, toujours sur le côté gauche en allant de l'église au château, se dresse encore une belle maison à pans de bois, de plusieurs étages, inscrite sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Elle avait été acquise le 28 Septembre 1643 par Me Estienne Groussin, greffier de l'abbaye d'Airvault, notaire et procureur à Saint-Loup, de Me Jean Arouet, Sr de la Massonnerie et Dame Renée Bertaudeau, sa deuxième femme. Cette maison tenait "par le derrière" tout le long à la halle dudit Saint-Loup et au lieu appelé les Poulies. Elle appartenait précédemment à Me Pierre Clabat, vivant prestre, curé de Secondigny et avant lui aux Clabat.

Presque en face nous arrivons devant la maison connue sous le nom "d'hébergement du château", comprise entre les rues du Pont de Bois et de St-Pancrace, aujourd'hui en deux logements. En 1666, cette maison appartenait à Damlle Françoise Cantineau, fille de Jacques Cantineau, Sgr de la Cherpenterie Cantinière à Lamairé et du Puy Terrier à Saint-Loup et de Jacqueline Guillemard. Elle était louée à Sire Jehan Glatton, Me chirurgien, qui prétendait guérir du cancer. Cette maison avait été donnée avec autres biens à Françoise Cantineau par sa tante Damlle Françoise Cantineau, Dame de la Guertière.

Continuant notre promenade nous trouvons à gauche de la Grand Rue l'hôtel du Chapeau Rouge, précédemment hôtel du Dauphin et antérieurement "hôtel du Chapeau Rouge". Il était possédé par les Pavin, famille ancienne, originaire de Saint-Loup, qui, dès le XVI<sup>e</sup> siècle était riche et considérée. Elle fut anoblie par ses charges à la Mairie de Poitiers. Les Pavin exercèrent à Airvault les fonctions de Sénéchal presque jusqu'à la Révolution. Le 16 Juin 1675, cette maison était louée par Me Paul Pavin, Sr de la Fuye, demeurant à Parthenay, à Pierre Pavin, éc. Sr de Beaumont ; elle était occupée précédemment par Jean Izambart, professeur es humanités. Le 15 Juillet 1690, cette même maison, vulgairement appelée dès cette époque "le Chapeau Rouge" était louée par Me François Pavin, Sr de la Maison Neuve Maulay, fils de Paul ci-dessus, Sénéchal du marquisat d'Airvault, à Me Pierre Jacquet, Sr de la Lande, avocat fiscal de la Baronnie de Saint-Loup et son Maire perpétuel. Il en fit l'acquisition en 1703. Il était le fils de Pierre Jacquet, docteur en médecine et de Françoise Arouet.

## La maison des Arouet

Et nous arrivons devant la maison des Arouet, appelée la Grand Maison, appellation confirmée par son grand nombre de pièces, au moins une dizaine.

C'était là en effet qu'habitaient les Arouet de la branche de Voltaire, ce qui est affirmé par le partage de la succession de Jean Arouet, frère de François Arouet, aïeul du grand philosophe, où il est dit que cette maison "avait appartenu, avait été possédée et délaissée par ledit défunt Arouet et ses auteurs".

Jean Arouet, fils d'Helenus I et de Jacqueline Marceon devint propriétaire de cette maison après le décès de son frère aîné, Helenus II né vers 1599, mort sans postérité.

Jean Arouet mourut à Saint-Loup le 26 Décembre 1673 âgé de 66 ans ; il fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Loup.

Il laissait une fille Françoise, épouse du Docteur Jacquet, issue d'un premier mariage ; elle fut désintéressée de ses droits dans la succession de son père aux termes d'un acte reçu par Me Suyre le 23 Janvier 1674.

Par un autre acte du même notaire en date du 16 Juillet de la même année, Marie Arouet épouse de Pierre Rochard, apothicaire et Helenus III Arouet, marchand, bourgeois de Paris, où il demeurait rue Saint-Denis, enseigne de l'Aigle royal, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, enfants nés du deuxième mariage de Jean Arouet, procédèrent au partage des biens laissés par celui-ci en ce compris la Grand'Maison dont s'agit, telle qu'elle existe actuellement et qu'elle est entretenue avec le plus grand soin par ses propriétaires M. et Mme Cimardi.

Helenus III eut deux enfants dont on ne sait rien.

Les époux Rochard laissèrent une fille Suzanne, née en 1668, qui eut pour parrain Me François Arouet, bourgeois de Paris ; elle épousa Me Jean Gougard, apothicaire, puis procureur fiscal à Saint-Loup ; elle en eut au moins neuf enfants. Elle devint seule propriétaire de la Grande Maison des Arouet. Étant veuve, elle reconnaît devoir le 7 Août 1726 à la Fabrique de l'église de Saint-Loup, la rente ou légat de 5 livres léguée par son grand oncle Helenus II Arouet en considération de sa sépulture en l'église de Saint-Loup "en l'endroit où était placé le banc de lad Damoiselle qui fut audit Arouet". Cette rente assignée spécialement sur sa maison de Saint-Loup, située à gauche de la Grand Rue et joignant par le derrière à la place des Poulies. Le 24 Novembre 1723 par acte Me Desrages, elle avait loué partie de cette maison et de ses dépendances au Sr François Lainé, architecte juré, expert des bâtiments du roy, demeurant à Paris, rue Chapon, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, pour y faire un établissement de fourneaux et chaudières à brûler et mettre les vins en les cours et jardin. N'étant pas compris dans ce bail partie des écuries et célier réservés pour faire des ateliers à salpêtre conformément à la Commission que lui avait envoyée le 8 du même mois, Son Altesse Sérénissime Mgr Louis Auguste de Bourbon du Maine.

Le 14 Juillet 1986, une plaque a été apposée sur cette maison avec cette inscription :

MAISON DE LA FAMILLE AROUET

Ici est décédé le 26 Décembre 1673,  
Jean AROUET, frère de François AROUET, aïeul de VOLTAIRE.

Th. RABOUAM BOURDIN



## Robert BIGOT

(1902-1959)

### XXXI<sup>e</sup> Maire de Parthenay

#### Sa vie - Son œuvre

*La nouvelle, le 31 Mars 1959, fit le tour de la ville. M<sup>e</sup> Bigot était décédé le matin même à la clinique cardiologique de Puilboreau, près de La Rochelle, où dix jours plus tôt, après vingt mois de maladie, son état s'étant brusquement aggravé, il avait été transporté d'urgence.*

*Son cercueil, quelques heures plus tard, était déposé dans sa vieille maison familiale de la rue des Trois-Rois avant d'être, le lendemain, placé sur un catafalque, dans la salle des délibérations de l'Hôtel-de-Ville.*

*Ses obsèques furent célébrées le Vendredi 3 Avril, au milieu d'une foule considérable.*

*Au cimetière, après l'hommage rendu à l'ancien maire de Parthenay par M. Raoul Gadreau, premier adjoint, le Bâtonnier Granger, de Niort, prit la parole au nom de l'ordre des Avocats pendant que M<sup>e</sup> Paisant de Bressuire, se faisait l'interprète des Avoués.*

*L'année suivante, le 7 Novembre, l'inauguration du buste du disparu, œuvre du sculpteur parisien, Jan Martel, originaire de Vendée, donna lieu à une émouvante manifestation du souvenir. Des discours furent prononcés par M<sup>e</sup> Gérard Argenton, par le Bâtonnier Granger et par le Maire de Parthenay, M<sup>e</sup> Guy Marchand. Une amie de longue date, Germaine Kerjean, de la Comédie Française, déclama un poème du disparu.*

#### Un maître du barreau

Né à Bordeaux le 13 Juillet 1902, Robert Bigot appartenait, du côté paternel, à une famille corse. Née à Bartelica, sa grand'mère avait épousé un flamand, Juge de Paix dans l'île de Beauté. Son père étant décédé, en 1902, des suites d'un accident, sa mère regagna Parthenay, sa ville natale, où ses parents, M<sup>e</sup> et M. Gelin, tenaient, place du Donjon "Le Café de Castille".

Après de solides études primaires et secondaires à Parthenay, le jeune étudiant qui, tout enfant, avait manifesté d'étonnantes dispositions oratoires, prit ses inscriptions à la Faculté de Droit de Poitiers.

Bachelier ès-lettres, licencié en Droit, lauréat de la Faculté (Premier prix en 1920-21), il obtint le diplôme d'Études Supérieures d'Économie Politique et d'Histoire du Droit.

Sa verve, sa fantaisie, sa bonne humeur, son esprit, lui valurent ses premiers succès, précédant ceux qu'ils connaîtraient plus tard, au barreau, aussi bien que dans la vie publique. Mais il ne négligeait pas pour autant les tâches ardues de l'enseignement juridique où ses capacités d'assimilation faisaient merveille.

Il fut Président de l'Union Nationale des Étudiants (il en était resté Président d'Honneur et avait, à ce titre, présidé, en 1957, une cérémonie officielle à la Sorbonne) et en même temps, l'un des sujets les plus brillants de l'élite poitevine qui se forma entre les deux grands conflits mondiaux.

En qualité de délégué de la Confédération Internationale des Étudiants, il effectua plusieurs voyages à travers l'Europe. Il se rendit notamment à Rome et à Prague. Il avait été reçu deux fois par le Pape Pie XII. Il avait rencontré Mussolini, le Président Auriol et le Roi des Belges.

Une fois libéré, tant des obligations du service militaire que des examens de l'Université, le jeune Robert Bigot, qui fut d'abord attaché au Parquet général de la Cour d'Appel de Poitiers, s'inscrivit au barreau des Deux-Sèvres. Ce fut dans les prétoires qu'il allait désormais dispenser le meilleur de ses dons, mettant son éloquence au service des causes qui lui paraissaient les plus justes ou qui présentaient à ses yeux le plus puissant intérêt humain.

# La Presse

Fondateur : Emile de Girardin - 1836

LE NUMERO : 15 francs.

Administration-Rédaction : 142, rue Montmartre, Paris 2<sup>e</sup>

6<sup>e</sup> ANNEE. — N<sup>o</sup> 236. — SEMAINE DU 21 AU 27 MAI 1950

## Le maire le plus original de France est à Parthenay

*C'est M<sup>e</sup> Bigot, avocat d'assises, maître de ballet*

Il fut, en premier lieu, avoué à Parthenay, M<sup>e</sup> Gabriel Ménard lui ayant cédé son étude en 1928. Puis il abandonna sa charge pour remplir l'office d'avocat et présenter avec plus de liberté encore la défense de l'homme en face des intérêts si légitimes et si intangibles soient-ils de la société.

Aussi passionné dans ses plaidoiries que désintéressé vis-à-vis de sa clientèle, M<sup>e</sup> Bigot consacrait aux causes qui lui étaient soumises toute la puissance de son organe vocal et toute l'acuité de son intelligence. Magistrats et public le suivaient avec la plus vive attention. On ne pouvait se lasser de l'écouter. Sa dialectique enchaînait si bien l'humour et l'émotion sur un rythme crescendo que bien des jurés, en Assises, sentirent, tandis qu'il plaidait, leur rigueur se muer en indulgence. Sa renommée, d'ailleurs, s'étendit rapidement au-delà du ressort des juridictions Deux-Sévriennes, voire de celui de la Cour d'Appel de Poitiers, et sa carrière d'avocat le conduisit souvent en des prétoires fort éloignés. De 1954 à 1956, il fut Bâtonnier de l'Ordre des Avocats des Deux-Sèvres.

## Le journaliste, l'homme de théâtre, l'écrivain

Robert Bigot écrivit une quinzaine de revues. Les premières furent jouées à Poitiers. Elles suscitèrent un enthousiasme que se plaisent encore à évoquer ceux qui, dans la capitale de notre province, s'intéressent aux choses du théâtre. L'une d'entre elles, après quelques transformations inspirées par l'actualité, fut reprise en 1956, avec succès, dans la même ville, par une troupe estudiantine.

Il fit jouer, par la troupe niortaise "Les Amis du Théâtre" dirigée par Jean Nazet, une comédie en trois actes et quatre tableaux *Jules le Tordu* dans laquelle il tint lui-même l'un des rôles principaux. Deux frères ayant une conception toute différente de la vie s'affrontent dans cette œuvre vigoureuse, témoignage objectif sur les dures années de la guerre de 1939-40, le temps de l'occupation, et dans laquelle les profiteurs que l'on appelait alors les B.O.F. (Beurre, Oeufs, Fromages) sont vigoureusement fustigés.

Robert Bigot est également l'auteur de *La Merveilleuse Expérience de Monsieur Paille*, une comédie en un acte, jouée en 1946, lors de la fête d'hiver des Écoles Publiques.

Il créa et dirigea, à partir de 1947, "Le Rideau de Parthenay", une compagnie théâtrale dont il était l'animateur et qui interpréta, entr'autres *Treize à Table* et *Au Petit Bonheur* de Marc-Gilbert Sauvageon ; *Le Chemin des Écoliers* d'André Birabeau ; *l'École des Contribuables* de Louis Verneuil et Georges Berr ; *Quand le Chat n'est pas là* de Paul Vandenberghe ; *Fanny et ses Gens* de Jérôme K. Jérôme.

"Le Rideau de Parthenay" connut un véritable triomphe avec les revues à grand spectacle écrites par leur directeur : *En Pleine Foire* d'abord, puis *En Plein dans l'Bidon* en 1948 et *En Plein dans l'Bassin* en 1954 (certaines rassemblaient plus de quatre vingt acteurs et figurants) jouées quatre soirs de suite devant des salles archicomblées.

\*  
\*\*



Robert Bigot parmi quelques interprètes de l'une de ses revues

Maniant la plume avec facilité, Robert Bigot, dès le temps de sa jeunesse estudiantine s'était montré vivement intéressé par le journalisme.

En 1935, il fonda *L'Œil de Parthenay*, "Grand hebdomadaire magazine de la vie parthenaisienne". Il en confia la direction à son ami le journaliste Jean Martin, dit "le petit Martin", pour le distinguer de son frère professeur d'anglais au collège.

"L'œil de notre titre - lisait-on dans le premier éditorial - troue les ténèbres des combinaisons et des silences complices et, devant notre critique, toujours animée d'une froide raison, cuisiniers et combinards s'enfuiront épouvantés".

Dans *L'Œil de Parthenay*, Robert Bigot publia diverses chroniques politiques, des articles polémiques, de savoureux pastiches rendant compte... en vers, des réunions du Conseil Municipal, d'amusants *Propos de la Mère Ajeasse*, en patois, et même, car il possédait aussi un réel coup de crayon, des caricatures très réussies de personnalités locales.



En Mai 1936, le journal, vendu d'abord 0,50 fr., puis 0,30 fr. à partir du 11<sup>e</sup> numéro, soutint la candidature de son fondateur contre le député sortant Clovis Macouin.

Imprimé chez Lussaud Frères, à Fontenay le Comte, *L'Œil de Parthenay* n'eut que trente sept numéros et cessa de paraître en Juillet 1936. Moins heureux encore avait été, quelques années plus tôt, le lancement, par ses soins, d'un journal hebdomadaire *L'Eveil Agricole* qui n'eut qu'un seul numéro.

\*  
\*\*

Robert Bigot occupa les loisirs forcés que lui imposa sa longue maladie à la composition de *Le Cœur et la Barre*, souvenirs d'avocat et de premier magistrat municipal viscéralement attaché à sa ville, auxquels s'ajoutent deux nouvelles : *Les Quatre Palmarès de Jérôme Allard* et *L'étrange Retour de Zéphirin Corbuneau*.

## Le Maire de Parthenay

Candidat radical socialiste cartelliste en 1932 et candidat socialiste du groupe Camille Pelletan en 1936, Robert Bigot se présenta à deux reprises, aux élections législatives, contre le député sortant conservateur Clovis Macouin. En 1936, il fut battu par seulement 472 voix.

Élu conseiller municipal, pour la première fois, le 5 Mai 1929, Robert Bigot fit, au sein de l'Assemblée Communale, de fréquentes et parfois retentissantes interventions.

Le 26 Novembre 1937, après l'incendie, avenue de la gare, des Etablissements Fillon et la polémique à laquelle donna lieu la carence du service municipal de lutte contre l'incendie, ses collègues lui confièrent le poste de maire précédemment occupé par Armand Samoyault. Robert Bigot assumait ses fonctions de premier magistrat municipal jusqu'à sa mobilisation en 1939. Il les reprit à nouveau le 19 Mai 1945, en remplacement de Jules Piau pour ne les quitter qu'au mois de Mai 1953, tout en demeurant Conseiller Municipal.

Maire de Parthenay, jusqu'au 8 Mars 1959, il apporta à la défense des intérêts de la cité la même énergie qu'il réservait, depuis sa jeunesse, aux meilleures causes.



Pendant le discours d'inauguration d'une Foire Exposition

L'attachement qu'il portait à "sa ville" était tel qu'il refusa à diverses reprises, pour ne point la quitter, les brillantes situations qui lui étaient offertes, et dans la capitale notamment, où, à n'en pas douter, il se serait rapidement fait un nom.

Pendant ses mandats successifs, Parthenay connut d'importantes réalisations, le déplacement de l'Hôtel de Ville est son œuvre. Ses premiers efforts de Maire tendirent à la complète réorganisation du service de lutte contre l'incendie. Il créa la fête foraine de l'équinoxe d'automne, entreprit la modernisation du service des eaux, améliora l'éclairage public, aménagea le champ de foire du centre ville, agrandit le Collège, favorisa la création du Foyer des Vieux Travailleurs, fit aménager, selon ses plans, la salle des délibérations de l'assemblée communale et se pencha sur de multiples problèmes de voirie. Ses activités furent, en vérité, si nombreuses et si diverses que leur liste offre des rapprochements disparates et qu'aucune question ne semble lui avoir été étrangère.

L'embellissement de la ville, pour laquelle il obtint du Ministère des Beaux Arts plusieurs statues, fut l'un des ses objectifs majeurs. Il fit aménager le square du théâtre et le dota de massifs et de bassins.

Il rêvait de la transformation de la salle des fêtes en un Palais des Congrès, projet que reprit plus tard à son compte l'homme de progrès que fut Armand Jubien.

*«Robert Bigot, ex-président de l'Association générale des étudiants de France, avocat, comédien, poète, était une figure extraordinaire.*

*Taillé dans le bois dont on faisait jadis les mâts des voiliers, charpenté ainsi qu'un cuirassier, le verbe éclatant, il allait dans la vie, à larges enjambées de faucheur, le cœur perpétuellement ébloui.*

*Il portait sa petite ville à bout de bras comme, jadis, les seigneurs, dans les tournois, portaient sur leurs épaules, leur cheval d'arme.*

*Dans sa vieille maison, fraîche comme une cascade, égayée d'un patio, Robert Bigot écrivait, discourait, tonnait, entrait dans des colères apocalyptiques et puis, tout soudain, il rêvait à voix haute, la basse devenait petite flûte.*

*Il était grandiose».*

Jacques PRÉBOST  
Aux Ecoutes  
9 Décembre 1960

*«Arrivant à la Faculté de Poitiers, je fis connaissance de Bigot, qui venait de terminer sa licence et suivait les cours de Doctorat.*

*Il commençait une campagne pour les élections à la Présidence de l'Association Générale, et quelle campagne !*

*Jamais on n'en avait vu de pareille à la Faculté de Poitiers, d'aussi fracassante et d'aussi fantaisiste ! Le siège de l'Association Générale, alors rue Gambetta, était le théâtre de polémiques homériques au milieu desquelles tonitruait Robert Bigot, houspillé, conspué, acclamé, soulevant volontairement les désapprobations, puis l'enthousiasme, et qui finit par être élu Président à une majorité écrasante.*

*Déjà, il était connu sous le nom de Vidame de Parthenay et les "bisettes" comme moi le considéraient comme une montagne, comme un sinaï, au sommet de laquelle sa voix s'apparentait à celle d'un Dieu brandissant la foudre.*

*L'année suivante, je crois, il devait, dans le même enthousiasme soulevé par la chaleur de son verbe et l'éclat de son imagination, être élu Président de l'Association des Etudiants de France...*

*Ce qui dominait avant tout en Robert Bigot, c'était, sous des dehors souvent bourrus, une extrême bonté. Compréhensif aux difficultés de ses clients, la confraternité ne fut jamais pour lui cette haine vigilante dont a parlé un Bâtonnier parisien. Je ne l'ai jamais entendu faire un mot à l'aide d'une rosserie. Traditionnaliste dans le sens le plus noble du mot, il n'est jamais entré en guerre que contre le conformisme, l'hypocrisie et la sottise, ses seuls ennemis»...*

M<sup>e</sup> GRANGER

## Un homme universel

Chaque fois que s'en présentait l'occasion, Robert Bigot ne manquait pas d'exalter Parthenay, son riche passé historique, ses monuments, son folklore, sa gastronomie. Le développement du tourisme était l'une de ses préoccupations.

Amateur d'art, il avait tenté, avec la collaboration de Madame Bigot, de donner en sa propriété du Moulin de Brossard, où il aimait venir se détendre, un nouvel essor à la création des formes et des décors de la céramique, art délicat dans lequel, aux côtés de Prosper Jouneau, s'était exercée sa mère.

Ce fut un esprit si bouillonnant, si riche d'idées nouvelles et originales que l'on chercherait vainement à évoquer toutes ses entreprises.

Il présida pendant plusieurs années, et avec brio, aux destinées de la Foire Exposition. Lors de son inauguration, il prononçait un discours toujours très attendu.

Les pouvoirs publics l'avaient de longue date distingué. Il avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur au titre des Lettres et des Arts.

Membre de la Société des Auteurs et des Gens de Lettres, il était Officier de l'Instruction Publique, du Mérite Social et Chevalier du Mérite Touristique. La médaille Départementale et Communale lui avait été décernée.

Dans le privé, Robert Bigot était un homme simple, accessible, direct, d'une large tolérance. Ses réparties, parfois vives, sinon bourruées, dissimulaient une peu commune excellence de cœur. Que de services n'a-t-il pas rendu en se déroband toujours aux remerciements.

Personnage hors-série, aux dons multiformes, Robert Bigot a, pendant une trentaine d'années, profondément marqué l'histoire de Parthenay.

Maurice POIGNAT



M<sup>e</sup> Bigot vu par Jean Pichambert

*Cette biographie s'inspire, en la complétant, de celle que nous avons publiée sous la signature "Un ami de Robert Bigot" dans la brochure éditée en 1961, à l'occasion de l'érection de son buste.*

## L'Affaire Gauriau à La Peyratte (1775)

Les archives judiciaires conservent dans leurs grimoires jaunis et poussiéreux de curieuses anecdotes sur les siècles passés. Témoin l'affaire Gauriau qui a pour décor la Gâtine.

Nous sommes le dimanche 30 juillet 1775. Louis XVI a succédé à son grand-père sur le trône de France depuis un an. Son sacre à Reims, le 18 juin de cette année, a été l'objet de fêtes magnifiques et grandioses. Mais le Poitou continue de vivre son train-train habituel, loin des clameurs de la cour. Le temps des moissons est maintenant terminé. Bientôt, il faudra labourer. Au château de la Mothe aux Gentilshommes, la journée s'est passée normalement. Le propriétaire du domaine est François d'Hugonneau, écuyer, seigneur du Châtenet, ancien capitaine au régiment du Roy-Cavalerie, d'une famille limousine. Mais par son mariage en 1769 avec Marie Radegonde Elisabeth Clabat de la Pommeraye dont les parents avaient acquis la Mothe en 1731<sup>(1)</sup>, il hérite de cette terre et s'y installe rapidement, goûtant les joies de la vie rustique. Les joies et les vicissitudes...

Depuis la Saint-Michel 1773, il a parmi ses domestiques, un certain Jacques Gauriau dont il n'a pas à se plaindre. Du moins jusqu'à ce soir. Profitant de sa journée de repos, Jacques Gauriau a quitté la Mothe le matin et s'en est allé à Parthenay se distraire. Lorsqu'il revient le soir, l'alcool l'a transformé. L'heure du souper ayant sonné, les domestiques s'attablent dans la cuisine du château. Il y a là Marie Voyer, Marie Garon, Marie Russeil, Jacques Giroire et notre Jacques Gauriau. Manquent Pierre Vivien et Jean Cosset, maçons de Pamplie qui travaillent à la Mothe depuis la Pentecôte. Ils ne rentreront qu'à 8 heures.

Survient le maître des lieux qui s'adresse à Gauriau, lui demandant de labourer le lendemain avec une charrue à deux araires. Gauriau, "échauffé de vin"<sup>(2)</sup>, lui répond sèchement que la chose est impossible, que les harnais de labourage ne sont pas préparés. Le chevalier d'Hugonneau n'a certes pas l'habitude de s'entendre parler sur ce ton d'irrespect. Aussi lui adresse-t-il de véhéments reproches sur sa conduite. Rien ne fait, tout au contraire. Gauriau lui lance même tout-à-trac :

- "Vous ne me mangerez pas, Monsieur !"

Excédé par tant d'arrogance, Hugonneau décide d'en finir :

- "Passes-moi la porte, toi et tes enfants !"

Gauriau, congédié et furieux, sort de la cuisine pour aller à sa chambre, puis se ravisant, il passe sous les fenêtres de son maître et l'invective de plus belle <sup>(3)</sup>. Hugonneau passe alors dans la cuisine, prend un fusil sur la cheminée, sort et se dirige vers Gauriau.

- "Apparemment que je suis un jean-foutre !" lui lance-t-il en colère.

Inquiet pour sa vie, Gauriau s'empare du canon du fusil. Les deux hommes se disputent l'arme... et le coup part, blessant à la cuisse le domestique. Redoublant d'efforts, celui-ci arrache l'arme des mains de son maître et l'emporte avec lui. Se voyant désarmé, Hugonneau prend deux pistolets qu'il donne à un autre domestique, le chargeant d'aller à Parthenay "requérir la maréchaussée" pour procéder à l'arrestation de Gauriau qui s'est retiré, blessé, à la Faucherie. Les deux maçons rentrant à l'instant même de Parthenay, sont bien surpris de l'événement qui vient de mettre la Mothe en émoi.

Le lendemain, Joseph Mignonneau, chirurgien, se rend à la Faucherie et constate un gonflement de la plaie. Il recommande au blessé fiévreux, la diète... Mais Gauriau n'en reste pas là et dépose une plainte le 5 août auprès du Lieutenant général criminel du Présidial de Poitiers qui ordonne au bailli Ayrault de faire une enquête sur place.

Le 11 août, le bailli fait enregistrer les dépositions des témoins qui, tous, s'accordent à reconnaître que Jacques Gauriau était très excité par l'absorption immodérée de vin. Le 26 août, Claude-Henry Hureau et Jean Taffoireau, tous deux chirurgiens, examinent la blessure qui a quatre pouces de profondeur mais qui semble en bon état. Ne constatant ni tension, ni inflammation, ils préconisent de 8 à 10 jours de repos. Gauriau qui paraît avoir les pieds sur terre, s'est fait adjuger par deux fois, une somme de 50 livres pour ses aliments et médicaments par le Lieutenant général criminel, sommes remboursées par François d'Hugonneau qui doit voir d'un mauvais œil, ces paiements répétés.

Le 29 août, trois sergents se présentent à la Faucherie et, sans plus de forme, conduisent notre blessé à la prison de Parthenay. Là, il est examiné de nouveau par les chirurgiens qui constatent que la plaie suppure et lui prescrivent des pommades.

Quelle sera la sentence finale ? Les pièces manquent au dossier pour permettre de conclure. On sait seulement que Jacques Gauriau est libéré le 22 novembre sur ordre du procureur du roi. On le retrouve le 15 décembre, habitant chez un certain Brelay, marchand, de la paroisse Saint-Jean d'où il dépose de nouveau une supplication au Lieutenant criminel. Il semble que son avocat, Londé, se soit fort bien débrouillé et que sa blessure, présentée comme une tentative d'assassinat, lui ait valu les bonnes grâces de la justice.

Christophe AUBRUN

(1) Archives de l'auteur.  
(2) Déposition des domestiques témoins de l'affaire.  
(3) L'insulte n'a pas été entendue par les témoins.  
Sources : Arch. départ. de la Vienne B 1 (2) 138.

## Le Temporel de la Prévôté de Saint-Laurent de Parthenay à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

(suite et fin)

### III. - Lettres de M. l'Abbé de Sérocourt

Neuf lettres de M. l'abbé de Sérocourt adressées à M. Chénier, en date, à Luçon, des 17 décembre 1786, 29 février et 17 décembre 1787, 28 janvier, 4 et 24 février 1788, à Parthenay du 10 mars 1788 et du château d'Aizi par Soissons du 4 décembre 1789 et du 16 janvier 1790. Dans les deux dernières lettres, il est question de la déclaration que devaient faire tous les bénéficiaires de leurs biens et de leurs charges, et l'abbé de Sérocourt demande à M. Chénier de voir M. Thibault, sénéchal de la Prévôté et de lui fournir tous renseignements "je vous recommande de mettre la plus grande vérité dans ces deux déclarations, attendu que c'est pour les faire passer à l'Assemblée Nationale et que je serais très répréhensible si j'oubliais quelque chose" à la fin de cette lettre, il ajoute "je vois avec satisfaction que le décret de l'Assemblée Nationale ne m'empêchera pas de renouveler un bail et que l'on ne touchera pas aux cathédrales et aux bénéfices qui en dépendent, cela me mettra à même d'avoir encore affaire à vous si toutefois cela peut vous convenir..."

### IV. - Feuillet détachés d'un registre faisant suite au livre de recettes et dépenses plus haut analysé

Ces feuillets sont au nombre de 23, ils sont détachés d'un registre tenu en 1782 par Joseph Chénier. Ils concernent notamment la dixmerie du Tallud, les paiements faits à M. le curé de Saint-Laurent, au vicaire pour sa pension et sa place de chanoine, à M. le curé de la paroisse Saint-Jean, aussi chanoine, à M. Gaby puis à MM. Boutet, Mignonneau et la Touillière, fabriciens, au sacristain, aux officiers de la Prévôté : M. Thibeault, sénéchal, Chasteau, procureur fiscal, Cornuault, greffier, à l'hôpital de Parthenay, le tout jusqu'en 1790, au Prévôt pour son bail jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1789, au garde de la prévôté pour les bois, à l'église de Saint-Laurent pour les cierges et l'huile de la lampe.

## V. - Deux hommages à Mme de Dufort de Duras, Duchesse de Mazarin, de Mayenne et de la Meilleraye

Ces deux hommages sont datés du 20 juin 1772 et rendus par Mre François Ferry, prieur commandataire du prieuré de Saint-Paul, mandataire de Mre Louis du Peyrat de Beaupré, docteur en théologie, official vicaire général du diocèse de Limoges, prévôt de Saint-Laurent, dignitaire de l'église de Luçon, à Mme la duchesse de Mazarin, épouse séparée de TH et TP Sgr Louis Marie Guy d'Aumont, maréchal des camps et armées du roy... à cause de leur Seigneurie de l'Hérigondeau :

- L'un concerne une borderie de terre hébergée appelée la Maillollière alias la Quaronnière, paroisse du Sépulcre à Parthenay, dépendant du temporel de la Prévôté, en droit de moyenne Justice, pour lequel il a été payé 55 sols pour le plet et cheval de service de la mutation dûe par la mort du Sr Abbé de Pleau, prédécesseur immédiat, titulaire de lad. Prévôté et la prise de possession dud. Sr Abbé de Beaupré de son dit bénéfice en l'année 1743, plus 5 sols pour le droit de chambellage dud. hommage.

- L'autre concerne le lieu de la Baschardière, Mardouillère et Pipardière, contenant deux borderies et un quarteron situés paroisses de Pompaire et La Peyratte dépendant de lad. Prévôté en droit de moyenne Justice pour lequel il a été payé 4 livres, 12 sols, 6 deniers pour la mort du Sr Abbé de Pleau ainsi qu'il vient d'être dit et la promotion du Sr de Beaupré aud. bénéfice de Prévôt en l'année 1743, plus 5 sols pour le droit de chambellage.

## VI. - Quatre baux à ferme concernant la Prévôté

- Le 1<sup>er</sup>, en date du 23 juin 1728 (acte Baraton et Bon) consenti par Mre Jean-François de Grenier, abbé de Pleaux, chanoine de Luçon, prévôt de Saint-Laurent, vicaire général du diocèse de Luçon, à Paul Saunion, marchand, faubourg de Brard à Saint-Loup, pour 6 ans de Noël 1728, des droits de dixme et terrage sur les psses de Saint-Loup et du Chilou, fermage annuel 40 livres.

- Le 2<sup>e</sup>, en date du 16 juin 1745 (acte Baraton et Gaudrie) consenti par l'abbé du Peyrat de Beaupré à l'abbé Nivetet, curé du Tallud, pour 5 ans de la Saint-Michel 1745, d'un pré dit le pré Gasté, du petit pré des Rivières, d'un petit bois taillis et autres... fermage 95 livres.

- Le 3<sup>e</sup>, en date du 19 septembre 1753 (acte Andrieux et Bonnin) consenti par le même à Mre Martial Roudet, curé du Tallud, pour 5 ans, des mêmes immeubles, même fermage.

- Et le 4<sup>e</sup>, en date du 20 septembre 1759 (mêmes notaires) consenti aussi par l'abbé du Peyrat de Beaupré, pour 9 ans de la Saint-Michel 1758 à Marie Guilbot veuve François Moullin, des droits de terrage que led. Sr de Beaupré avait le droit de percevoir sur les ténements des Terbertières, psse de Saint-Pardoux, de la Pétroulière, de la Chabocière de Château Bourdin, de la Salitière et de la Ferroulière psse de Vouhé et de la Blanchère, psse d'Azay, fermage 4 septiers de seigle, mesure de Parthenay et 42 livres en argent.

## VII. - Assignations et signification

Sept assignations de 1786, 1788 et 1790 concernant les ténements de la Féronne, de la Terbertière, de la Paitrolière et de la Fouchardière, la livraison du pain béni et des cierges à l'église de Saint-Laurent et la taille et capitalisation de la paroisse du Tallud.

## VIII. - Cinq sous baux consentis par les fermiers généraux de la Prévôté

Le quatre premiers par Pierre Andrieux,

- Le 1<sup>er</sup> du 14 mars 1778 concernant la métairie de la Baschardière, psse de Pompaire.

- Le 2<sup>e</sup> du 8 décembre 1779 concernant la métairie de la Grange de Goutevive psse de Boismé et les devoirs, cens et rentes... dûs à la seigneurie de Goutevive.

- Le 3<sup>e</sup> du 11 décembre 1779 concernant la métairie de Vernou avec le moulin Audebrand, psse du Tallud.

- Le 4<sup>e</sup> du 10 mars 1780 concernant la métairie de la Tremblay, psse de La Peyratte.

- Et le 5<sup>e</sup> consenti par les Srs Augustin et Joseph Chénier le 12 septembre 1781 concernant la métairie de Mongazon psse du Sépulcre de Parthenay.

Th. RABOUAM-BOURDIN

V - Département des Deux-Sèvres  
Duché de Mazarin, de Mayenne et de la Normandie

A paraître au printemps 1987

## Histoire des Communes des Deux-Sèvres

# LE PAYS NIORTAIS

Tome I - Cantons de Niort, Prahecq, Coulonges sur l'Autize

Tome II - Cantons de Frontenay Rohan Rohan, Mauzé, Beauvoir

Editions PROJET

27, Rue de Slovénie

86000 POITIERS

IMPRIMERIE GÉHAN  
94, Avenue Wilson  
79200 PARTHENAY